

Comment innover en éducation

Parce que les enfants, les parents, les problématiques sociétales ont évolué, l'école est de plus en plus amenée à se transformer pour retrouver de l'efficacité.

Dans l'école de la confiance, l'Innovation est un levier qui accompagne les changements inévitables et indispensables.

Vous trouverez ici quelques éléments incontournables de la démarche d'innovation et de son essor dans notre académie.

« Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse » Nelson Mandel

Vous pouvez solliciter le réseau de la CARDIE pour.....

Faire connaître et valoriser votre démarche innovante dans le cadre d'un recensement académique.

Prétendre à la labellisation de votre action au niveau académique et national.

Formuler une demande d'accompagnement de votre action.

Contribuer à la mutualisation des pratiques innovantes et à l'essor d'une dynamique d'innovation au sein de notre académie.

Appartenir à un réseau d'acteur de l'innovation.

Qu'est-ce que l'innovation en éducation ?

L'Innovation se désigne par une initiative locale de changement impulsée par les équipes pédagogiques ou éducatives. Etre plus précis risquerait de limiter les potentialités et la pertinence qu'il y a à innover.

L'Innovation est un état d'esprit, une démarche, une dynamique plus qu'un cadre ou une procédure figés. Innover c'est utiliser sa liberté de créativité pédagogique dont il appartient à chacun d'en dessiner les contours.

Ce qui est important n'est pas tant de s'accorder sur une définition de l'Innovation mais sur sa finalité. L'Innovation vise à apporter une plus value à l'existant, pouvant toucher tous les domaines disciplinaires, tous les dispositifs et toutes les organisations.

Pourquoi innover en éducation ?

Innover est un droit et une liberté donnés aux acteurs éducatifs qui leur permet de faire évoluer les fonctionnements traditionnels. Globalement cette démarche se retrouve :

1) Lorsqu'un besoin reste insatisfait, qu'une difficulté persiste, qu'un constat d'inefficacité des pratiques existantes dans la réussite des élèves est effectué.

2) Lorsque l'innovation fait partie intégrante de l'état d'esprit et de la posture professionnelle du porteur de projet, elle sera donc associée à la notion de créativité pédagogique. Dans ce cas, la démarche d'innovation ne répond pas forcément à une difficulté.

3) Lorsque l'innovation se place plus largement comme un outil de pilotage et de dynamisation des équipes.

Qui peut porter une action innovante ?

Toute équipe d'acteurs du système éducatif : un collectif enseignants, l'équipe pédagogique d'une école ou d'un établissement, les équipes pédagogiques de plusieurs établissements, une équipe de réseau d'éducation prioritaire ou du RASED, une équipe de conseillers pédagogique ou de professeur formateur académique, une équipe de circonscription, des chargés de mission académique, un collectif d'inspecteurs...

Comment élaborer une action innovante ?

Comme dans toute démarche de projet, une action innovante concerne un public ciblé sur un territoire donné. Il est donc indispensable de structurer et formaliser l'action.

Les étapes incontournables de la démarche de projet sont les suivantes :

-diagnostic préalable : état des lieux des forces et faiblesses du territoire concerné (école, circonscription, pôle, académie etc.).

-à partir du diagnostic en découlera toutes les composantes du projet qui n'ont de sens que par leur imbrication les unes aux autres : constat et problématique de départ (conserver des traces), cible (élèves, parents, enseignants etc.), objectifs, indicateurs d'évaluation, modalités et échéanciers de mise en œuvre et d'évaluation, moyens et partenaires mobilisés.

-rédaction de l'action pour communiquer son projet mais aussi pour en éprouver la cohérence.

-évaluation de l'action et régulation (prendre appui sur l'évolution des traces).

Quelques étapes clés...

- Fédérer une équipe
- Présenter l'action en conseil pédagogique/d'école pour l'articuler au mieux au projet de l'établissement/d'école et ainsi intégré dès le départ les contraintes humaines et organisationnelles nécessaires à son succès.
- Déclarer l'action sur le site Innovation de l'Académie, cela vous permettra, en toute maîtrise des éléments que vous souhaitez communiquer, de recenser votre action auprès de la mission et ainsi faciliter la mise en place d'un accompagnement et/ou la prise de contact avec les acteurs « pertinents » de l'Académie.
- Formaliser une première définition du projet les liens attendant aux cadres institutionnels (Projet d'établissement/d'école, projet académique, orientations nationales, évolution des programmes) NB : la démarche d'accompagnement peut être mise en œuvre dès cette étape en s'appuyant éventuellement sur la plateforme Innovathèque.
- Penser l'évaluation de l'action dans le sens de sa « mise en valeur » en amont de sa mise en œuvre (la cohérence du projet et la valorisation de l'action dépendent directement de cette étape. Les partenariats et participations aux AAP seront grandement facilités par une lisibilité « mesurée » des effets de l'innovation)
- Organiser l'action en projet autour d'objectifs clairement ciblés et définis, mais surtout réalistes vis-à-vis d'un calendrier aux échéances prédéfinies (En complément d'Innovathèque, un espace collaboratif, animé par un accompagnateur du réseau Innovation peut vous être proposé dès cette étape pour structurer votre projet).
- Tout au long du projet, centraliser et archiver les traces des productions et échanges qui pourront ainsi à tout moment être mobilisés pour ajuster la conduite de l'action ou sa valorisation dans le cadre de manifestations (JAI, JNI) ou d'appels à projets
- Valoriser votre action en publiant modalités et résultat à l'échelle nationale dans Innovathèque.

NB : En temps que de besoin solliciter le réseau Innovation pour être accompagné dans la conduite du projet, la recherche de partenariat, la médiatisation de contenus, la préparation de manifestations ou de réponse à des AAP, l'accompagnement à la résolution de difficultés.

Quelques points de vigilance...

-Il ne faut pas confondre innovation et sensationnel, innovation et action ponctuelle, innovation et événementiel : le caractère innovant d'une action ne se mesure pas à la taille de la zone d'intervention qu'elle couvre, ni à l'originalité de son contenu, ni du statut ou du grade du porteur de projet. La seule finalité doit être l'impact positif direct ou indirect sur la réussite des élèves. La démarche d'innovation doit agir en profondeur dans les fonctionnements et s'inscrire dans le temps.

-La construction du protocole d'évaluation et sa mise en œuvre sont des étapes posant souvent des difficultés. Pourtant on ne peut reconnaître l'action comme efficace et pertinente si on ne peut en mesurer précisément les effets.

-L'action innovante n'est pas que purement pédagogique, dans un champ disciplinaire déterminé et à destination directe des élèves. Oublier les actions à dominante éducative, à destination d'autres cibles (enseignants, parents etc...) et touchant d'autres champs de l'innovation (climat scolaire, pratiques enseignantes etc...) serait se priver de leviers de réussite tout aussi pertinents.

Quelques critères d'analyse d'un projet innovant ...

-Initiative et démarche collectives.

-Créativité pédagogique.

-Inscription du projet dans le temps.

-Rayonnement du projet.

-Action inscrite au projet d'école/d'établissement et s'appuyant sur le projet académique.

-Projet expérimental en lien avec l'école de la confiance.

-Cohérence du projet par rapport au contexte indiqué.

-Maîtrise de la démarche de projet.

-Protocole d'évaluation anticipé et structuré.

-Le projet a fait l'objet d'une visite sur le terrain par la mission innovation ou a fait l'objet d'une présentation.

-Intérêt à la mutualisation.

-Echelle de la mutualisation (académique, nationale)

-Dimension partenariale inter et extra éducation nationale.